

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
D'INDRE-ET-LOIRE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Du 1<sup>er</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2018**



**2018**

**République Française**

**Janvier  
Février  
Mars  
Avril  
Mai  
Juin**

# **SOMMAIRE**

**Service de l'Administration Générale**



# SOMMAIRE

N°	DELIBERATIONS	Pages
<b>BUREAU DU 24 JANVIER 2018</b>		
<a href="#">1</a>	Renouvellement convention relative à l'assistance d'interprétariat par téléphone entre le Service Départemental D'Incendie et de Secours d'Indre-et-Loire et l'association « ISM INTERPRETARIAT »	6
<a href="#">2</a>	Mise à disposition exceptionnelle de logement du parc du SDIS 37	6
<a href="#">3</a>	Appel d'offres en groupement de commandes pour l'achat d'habillement et accessoires entre les SDIS de la Région Centre Val de Loire et le SDIS de la Nièvre – phase 2 (8 lots)	6
<a href="#">4</a>	Contrat de collecte et de remise du courrier au SDIS 37	6
<a href="#">5</a>	Carte professionnelle – Autorisation de signature du contrat	6
<a href="#">6</a>	Avenant n°3 à la convention financière relative au regroupement du CETRA	6
<a href="#">7</a>	Convention régionale de formation d'intégration SPP 2018	7
<b>BUREAU DU 21 FEVRIER 2018</b>		
<a href="#">8</a>	Convention de partenariat entre le centre d'action et d'information sur la surdit�, le SDIS 41 et le SDIS 37	7
<a href="#">9</a>	Convention relative aux modalités d'intervention du SDIS 37 sur le r�seau autoroutier conc�d� � COFIROUTE	7
<a href="#">10</a>	Actualisation du r�glement d'occupation des logements	7
<a href="#">11</a>	Conventions relatives � la fourniture d'�paves d�pollu�es pour les formations des sapeurs-pompiers	7
<a href="#">12</a>	Signature de documents CERFA li�s � la cession de v�hicules au SDIS 37 pour exercices de formation	8
<a href="#">13</a>	Convention de partenariat entre l'association VIGIK et le SDIS 37	8
<a href="#">14</a>	Conventions pour prestations dites de proximit� avec les collectivit�s territoriales	8
<a href="#">15</a>	Proposition de don n�1 de mat�riels informatiques � L'UNICEF Indre-et-Loire, Loir-et-Cher et Indre	8
<a href="#">16</a>	Evolution du r�glement d'�valuation d�partemental suite � l'�volution p�dagogique des formations li�es � la r�forme de la fili�re FOR (Arr�te du 4/10/2017)	8
<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 FEVRIER 2018</b>		
<a href="#">17</a>	Evolution des charges et des ressources pr�visibles du SDIS pour l'exercice 2018	9
<a href="#">18</a>	Orientations budg�taires 2018	9
<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MARS 2018</b>		
<a href="#">19</a>	Comit� technique et Comit� d'Hygi�ne, de S�curit� et des Conditions de Travail : composition et paritarisme dans le cadre des �lections professionnelles 2018	9
<a href="#">20</a>	Projet de budget primitif 2018	9
<a href="#">21</a>	Evolution du CETRA	10
<b>BUREAU DU 25 AVRIL 2018</b>		
<a href="#">22</a>	R�forme N�1 de mat�riels	10
<a href="#">23</a>	Proposition de don n�2 de mat�riels � l'ONG Pompiers de l'Urgence Internationale (PUI)	10
<a href="#">24</a>	Convention de mise � disposition de locaux et de mat�riels au service de la m�decine pr�ventive du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire	10
<a href="#">25</a>	Convention de mise � disposition des installations sportives du CSP Sud Agglo	11
<b>BUREAU DU 23 MAI 2018</b>		
<a href="#">26</a>	R�forme n�2 de mat�riels (Informatiques)	11
<a href="#">27</a>	Admission en non valeur	11
<a href="#">28</a>	Restitution du CPI Val de Brenne	11
<a href="#">29</a>	Convention de partenariat entre l'association VIGIK� et le SDIS 37	12
<a href="#">30</a>	Convention avec l'institution Notre-Dame La Riche relative aux p�riodes de formation en milieu professionnel	12
<b>BUREAU DU 20 JUIN 2018</b>		
<a href="#">31</a>	R�forme n�3 de mat�riels - Equipements de protection individuelle - casques	12
<a href="#">32</a>	R�forme n�4 de mat�riels - Equipements de protection individuelle – textiles	12
<a href="#">33</a>	Avenant n�1 � la convention relative � la mise en place de missions dans le cadre du socle commun	13
<a href="#">34</a>	Autorisation permanente donn�e au Pr�sident de signer les conventions de transfert des droits CET	13
<a href="#">35</a>	Convention de partenariat entre les communes et le SDIS 37 pour favoriser la disponibilit� des sapeurs-pompiers volontaires dans les centres de secours d'Indre-et-Loire	13
<a href="#">36</a>	Convention de partenariat de collecte de v�tements sur le site du SDIS d'Indre-et-Loire	13
<a href="#">37</a>	Acquisition de V�hicules de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV)	13
<a href="#">38</a>	Accord cadre pour « la maintenance avec les v�rifications r�glementaires des portes automatiques du SDIS d'Indre-et-Loire » (3 lots) – AOO	13
<a href="#">39</a>	Convention de mise � disposition pour l'implantation d'�quipements de communication radio sur les ch�teaux d'eau des collectivit�s propri�taires	14
<a href="#">40</a>	Indemnisations / Auto assurance du SDIS en mati�re de responsabilit� civile	14

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2018**

<a href="#">41</a>	Compte de gestion 2017	14
<a href="#">42</a>	Compte administratif 2017	14
<a href="#">43</a>	Budget supplémentaire 2018	14
<a href="#">44</a>	Neutralisation budgétaire 2018	15
<a href="#">45</a>	Révision organigramme SDIS 37	15
<a href="#">46</a>	Détermination des grades des emplois de direction du SDIS 37	15
<a href="#">47</a>	Reconnaissance des emplois de chef de pole en emplois de direction	16
<a href="#">48</a>	Création d'un poste budgétaire de caporal dans le cadre du protocole d'accord filière SPP 2017-2019	16
<a href="#">49</a>	Transformations complémentaires de postes au titre de l'année 2018	16
<a href="#">50</a>	Présentation du bilan social	16

**ANNEXES****ARRETES DU PRESIDENT**

**RÉUNION DE BUREAU  
DU 24 JANVIER 2018**

**DOSSIER N° 1**

**RENOUVELLEMENT CONVENTION RELATIVE A L'ASSISTANCE D'INTERPRETARIAT PAR  
TELEPHONE ENTRE LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
D'INDRE-ET-LOIRE ET L'ASSOCIATION « ISM INTERPRETARIAT »**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent le Président du Conseil d'Administration à signer la convention relative à l'assistance d'interprétariat par téléphone entre le SDIS 37 et l'association « ISM Interprétariat ».*

**DOSSIER N° 2**

**MISE A DISPOSITION EXCEPTIONNELLE DE LOGEMENT DU PARC DU SDIS 37**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent le Président du Conseil d'Administration à conclure un bail d'occupation d'un bien du SDIS avec un agent du SDIS 37 pour une durée de trois mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.*

**DOSSIER N° 3**

**APPEL D'OFFRES EN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'HABILLEMENT ET  
ACCESSOIRES ENTRE LES SDIS DE LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE ET LE SDIS DE  
LA NIEVRE – PHASE 2 (8 Lots)**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent :*

- *le Président du Conseil d'Administration du SDIS du Loir-et-Cher à signer tous les documents relatifs au marché pour l'acquisition d'effets d'habillement et d'équipements de protection individuelle – phase 2 et notifier le marché à l'issue de la procédure ;*
- *le Président du Conseil d'Administration du SDIS d'Indre-et-Loire à exécuter le marché à hauteur des besoins propres au SDIS 37.*

**DOSSIER N° 4**

**CONTRAT DE COLLECTE ET DE REMISE DU COURRIER AU SDIS 37**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent le Président du Conseil d'Administration à signer le contrat afférent à la collecte et la remise du courrier du SDIS 37 qui permet ainsi d'assurer un service régulier de remise et de distribution du courrier de l'établissement.*

**DOSSIER N° 5**

**CARTE PROFESSIONNELLE – AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité :*

- *acceptent la mise en place de la carte de paiement pour le Colonel Ivan PATUREL, DDSIS, pendant une période expérimentale d'un an, à l'issue de laquelle un bilan sera dressé, dont le coût pour 2018 s'élève à 2067 Euros ;*
- *autorisent le Président du CASDIS à signer la convention proposée avec la Caisse d'Epargne Centre.*

**DOSSIER N° 6**

**AVENANT N°3 A LA CONVENTION FINANCIERE RELATIVE AU REGROUPEMENT DU CETRA**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent le Président du Conseil d'Administration à signer l'avenant n°3 à la convention avec le CHRU de Tours actant de l'évolution de la plateforme CETRA par un découplage des lignes téléphoniques avec la mise en œuvre du 116-117 (séparation entre 116-117-15 et 18-112).*

**DOSSIER N° 7**

**CONVENTION REGIONALE DE FORMATION D'INTEGRATION SPP 2018**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent le Président du Conseil d'Administration du Loiret à signer la convention de formation relative à la formation d'intégration des sapeurs-pompiers professionnels pour l'année 2018 avec les SDIS 36, 41 et 45.*

**RÉUNION DU BUREAU  
DU 21 FEVRIER 2018**

**DOSSIER N° 8**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE D'ACTION ET D'INFORMATION SUR LA SURDITE, LE SDIS 41 ET LE SDIS 37**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent le Président du Conseil d'Administration à signer la convention de partenariat entre le C.A.I.S., le SDIS 41 et le SDIS 37 qui définit les modalités et l'articulation de leur collaboration dans le cadre d'objectifs communs visant à l'amélioration de la prise en charge des publics sourds et malentendants.*

**DOSSIER N° 9**

**CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES D'INTERVENTION DU SDIS 37 SUR LE RESEAU AUTOROUTIER CONCEDE A COFIROUTE**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent le Président du Conseil d'Administration à signer la convention avec la Sté COFIROUTE définissant les modalités d'interventions des sapeurs-pompiers sur le réseau autoroutier concédé à la Sté Cofiroute.*

**DOSSIER N° 10**

**ACTUALISATION DU REGLEMENT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité approuvent le nouveau règlement d'occupation de logement au CSP Tours Centre attribué par nécessité absolue de service.*

**DOSSIER N° 11**

**CONVENTIONS RELATIVES A LA FOURNITURE D'EPAVES DEPOLLUEES POUR LES FORMATIONS DES SAPEURS-POMPIERS**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent le Président du Conseil d'Administration à signer les conventions avec les quatre sociétés ci-dessous, relatives à la fourniture d'épaves pour les formations des sapeurs-pompiers dans les centres de secours principaux d'Amboise, Loches, Tours Centre, Sud Agglo et le centre de secours du Val du Cher, ainsi qu'au Centre de Formation :*

- SARL Assistance Routière et Transport Touraine (SARL ARTT), Rue des orchidées 37310 SUBLAINES, pour les CSP Amboise et Loches et le CS du Val du Cher (Bléré) à hauteur de 50 € TTC par épaves ;
- Société TDR, 24 rue des artisans 37300 JOUE LES TOURS à hauteur de 40 € TTC par épave ;
- Société JOUSSE, 134 rue Febvotte - 37000 TOURS, pour le CSP Tours Centre à hauteur de 40 € TTC par épave ;
- Société MENUT, Zone Industrielle des Yvaudières – 3 rue de la motte 37700 SAINT PIERRE DES CORPS, pour le Centre de Formation à hauteur de 300 € TTC par convoi de 12 à 15 épaves.



**DOSSIER N° 12****SIGNATURE DE DOCUMENTS CERFA LIES A LA CESSION DE VEHICULES AU SDIS 37 POUR EXERCICES DE FORMATION**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent le Président du Conseil d'Administration à signer les certificats de cession CERFA n°13754-1 liés aux différentes cessions de véhicules pour exercices de formation des sapeurs-pompiers.*

**DOSSIER N° 13****CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION VIGIK ET LE SDIS 37**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent le Président du Conseil d'Administration à signer la convention de partenariat entre l'association VIGIK © et le SDIS 37 permettant de doter les sapeurs-pompiers de badges d'accès aux immeubles privés protégés par le système VIGIK ©.*

**DOSSIER N° 14****CONVENTIONS POUR PRESTATIONS DITES DE PROXIMITE AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent le Président du Conseil d'Administration à signer les conventions pour prestations dites de proximité avec les collectivités territoriales.*

**DOSSIER N° 15****PROPOSITION DE DON N°1 DE MATERIELS INFORMATIQUES A L'UNICEF INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER ET INDRE**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent la sortie de l'inventaire du SDIS de deux ordinateurs figurant sur la liste ci-dessous et acceptent le don à l'UNICEF Indre-et-Loire, Loir-et-Cher et Indre, à titre gracieux :*

N° paierie	N° interne SDIS	Désignation	N° série	Imputa-tion	Valeur d'acquisition	Annuité	Amortis-sements opérés au 31/12/2018	VNC au 31/12/2018	
2012-03563	2012-03569	1 Dell Inspiron 5720 17''	DDR3 - DD320 Go	CKZ42W1	2183	822,79 €	0,00 €	822,79 €	0,00 €
2013-01539	2013-01543	1 HP ProBook 4740S 17''	DDR3 DD320Go W7	2CE31616LG	2183	649,00 €	129,80 €	649,00 €	0,00 €
Total compte 2183						1 471,79 €	129,80 €	1 471,79 €	0,00 €

**DOSSIER N° 16****EVOLUTION DU REGLEMENT D'EVALUATION DEPARTEMENTAL SUITE A L'EVOLUTION PEDAGOGIQUE DES FORMATIONS LIEES A LA REFORME DE LA FILIERE FOR (ARRETE DU 4/10/2017)**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent le Président du Conseil d'Administration du SDIS 37 à mettre en œuvre des formations qui ne répondront pas aux conditions prévues par le règlement d'évaluation départemental mais en garantissant un niveau optimal de compétences en fin de formation.*

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 21 FEVRIER 2018**

**DOSSIER N° 17**

**EVOLUTION DES CHARGES ET DES RESSOURCES PREVISIBLES DU SDIS POUR L'EXERCICE 2018**

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :*

- *approuvent le présent rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du SDIS pour l'exercice 2018 ;*
- *adoptent, tels qu'ils figurent dans les annexes, le Tableau des autorisations de programme du programme prévisionnel immobiliers (PPI) 2009-2019 et le Tableau des autorisations de programme du programme prévisionnel des Equipements.*

**DOSSIER N° 18**

**ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018**

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, prennent acte des orientations budgétaires 2018 telles qu'elles apparaissent dans le document ci-joint.*

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 28 MARS 2018**

**DOSSIER N° 19**

**COMITE TECHNIQUE ET COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL :  
COMPOSITION ET PARITARISME DANS LE CADRE DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018**

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :*

- *décident de maintenir le paritarisme au Comité Technique et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;*
- *arrêtent la composition de chaque instance à :*
  - *6 représentants de l'administration titulaires et 6 représentants de l'administration suppléants*
  - *6 représentants du personnel titulaires et 6 représentants du personnel suppléants*
- *décident de recueillir l'avis de chaque collège employeur sur les sujets traités en séance du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.*

**DOSSIER N° 20**

**PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2018**

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :*

- *adoptent le présent budget 2018 et ses annexes, d'un montant total de 60 806 000 € dont 18 380 000 € en section d'investissement et de 42 426 000 € en section de fonctionnement ;*
- *autorisent la reprise de la provision constituée, en 2016, à hauteur de 300 000 € pour faire face au poids de la nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance ;*
- *attribuent les subventions de fonctionnement suivantes au chapitre 65 :*
  - *au Comité des Œuvres Sociales, 146 500 €*
  - *à l'union des sapeurs-pompiers de la région centre, 1 000 €*
  - *à l'union départementale des sapeurs-pompiers, 73 826 €*
  - *à l'association Musicale des sapeurs-pompiers, 35 600 €*
  - *à l'œuvre des Pupilles Orphelins des sapeurs-pompiers de France, 2 000 €*
  - *à l'amicale du personnel permanent des services d'incendie et de secours d'Indre-et-Loire, 5 600 €*
- *votent pour les autorisations de programmes déjà ouvertes :*
  - *les révisions des enveloppes d'un montant global de - 6 366,25 €*
  - *les crédits de paiement des opérations d'investissement pour un montant global 2018 de 2 051 277,67 € dont un programme d'équipement de 402 000 € telles qu'elles apparaissent aux pages 19 et 50 de la 3ème partie (Les maquettes budgétaires du BP2018) du rapport de présentation.*

**DOSSIER N° 21****EVOLUTION DU CETRA**

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, approuvent, à l'unanimité, la motion suivante relative à l'évolution du fonctionnement du CETRA :*

« Tout en attendant les conclusions de la mission IGA IGAS et l'orientation du gouvernement sur l'utilisation d'un numéro unique d'appel d'urgence, les élus du SDIS37 décident de mandater le PCASDIS afin de négocier avec le CHRU dans un délai de 2 mois la modification de l'article 4.1.2 du règlement intérieur du CETRA 37, afin que celui-ci soit conforme aux termes de la présente motion.

Passé ce délai, le SDIS 37 dénoncera le règlement intérieur du CETRA 37 avec un préavis de 3 mois. En conséquence et au-delà de ce préavis, il décidera de ne plus affecter que 2 opérateurs au Front Office du CETRA en journée au lieu des 3 actuellement, de manière à assurer un équilibre entre les moyens humains et les sollicitations réelles (55% pour le SAMU, 45% pour le SDIS). Dans le but d'améliorer la QVS de ses agents et de recentrer chaque service sur son cœur de métier, cette mesure s'accompagnera de la séparation des arrivées téléphoniques du 15 d'un côté et du 18/112 de l'autre, sans débordement réciproque. Ce délai de 3 mois sera laissé pour préparer cette évolution en concertation avec le CHRU, tout en restant ouvert à tout travail en commun mettant la victime au centre des préoccupations.»

**RÉUNION DU BUREAU  
DU 25 AVRIL 2018**

**DOSSIER N° 22****REFORME N°1 DE MATERIELS**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité acceptent la mise à la réforme pour leur valeur nette comptable de ces matériels (cf. annexe). La valeur d'acquisition (VA), amortissement cumulé et valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2018, des biens qui seront détruits s'élèvent respectivement, par article budgétaire, aux sommes suivantes :*

ARTICLES	Valeur d'Acquisition	Annuité	Amortissement cumulé au 31/12/2018	VNC au 31/12/2018
<b>S/Total article 2158</b>	11 596,87 €	0,00 €	11 596,87 €	0,00 €
<b>S/Total article 21568</b>	37 257,55 €	352,03 €	35 572,49 €	1 685,06 €
<b>S/Total article 21571</b>	1 446,45	0,00 €	1 446,45 €	0,00 €
<b>S/Total article 21578</b>	7 426,03 €	36,00 €	7 102,99 €	323,04 €
<b>Total</b>	<b>57 726,90 €</b>	<b>388,03 €</b>	<b>55 718,80 €</b>	<b>2 008,10 €</b>

**DOSSIER N° 23****PROPOSITION DE DON N°2 DE MATERIELS A L'ONG  
POMPIERS DE L'URGENCE INTERNATIONALE (PUI)**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent la sortie de l'inventaire du SDIS des matériels figurant sur la liste annexée et acceptent le don à l'ONG Pompiers de l'Urgence Internationale à titre gracieux.*

**DOSSIER N°24****CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE MATERIELS AU SERVICE DE LA  
MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION D'INDRE-ET-LOIRE**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent la mise à disposition auprès du CDG 37 des locaux et matériels situés au centre de secours de Loches, appartenant au SDIS 37 et autorisent le Président du Conseil d'Administration à signer la convention inhérente.*

**DOSSIER N°25****CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES  
DU CSP SUD AGGLO**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité, autorisent le Président du Conseil d'Administration à signer la convention de mise à disposition de locaux du CSP Sud Agglo avec la commune de Joué les Tours pour la police Municipale.

**RÉUNION DU BUREAU  
DU 23 MAI 2018**

**DOSSIER N°26****REFORME N°2 DE MATERIELS (INFORMATIQUES)**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité :

- acceptent la mise à la réforme pour leur valeur nette comptable des matériels concernés (cf annexe). La valeur d'acquisition (VA), amortissement cumulé et valeur nette comptable(VNC) au 31/12/2018, des biens qui seront détruits s'élèvent respectivement, par article budgétaire, aux sommes suivantes :

ARTICLES	Valeur d'Acquisition	Annuité	Amortissement cumulé au 31/12/2018	VNC au 31/12/2018
<b>S/Total article 2183</b>	150 398,01 €	2 403,44 €	148 307,59 €	2 090,42 €
<b>S/Total article 2184</b>	639,86 €	63,00 €	507,96 €	131,90 €
<b>Total</b>	<b>151 037,87 €</b>	<b>2 466,44 €</b>	<b>148 815,55 €</b>	<b>2 222,32 €</b>

**DOSSIER N°27****ADMISSION EN NON VALEUR**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité prononcent l'admission en non-valeur des titres ci-dessous qui donnera lieu à un mandat à l'article 6541 « créances admises en non-valeur »

N° de titre	Date d'émission	Débiteur	Montant	Motif d'irrecouvrabilité
104	2016	BOUBEKER BENARBIA Dounia	1 202 €	COMBINAISON INFRUCTUEUSE D'ACTES
30	2017	BERTIN Frédéric	450 €	COMBINAISON INFRUCTUEUSE D'ACTES
409	2016	CENTRE FORMATION NATIONAL SECOURS 45	2 994,64 €	PV PERQUISITION ET DEMANDE DE RENSEIGNEMENT NEGATIVE
460	2012	SAHARAOUI Larbib	400 €	PV CARENCE COMBINAISON INFRUCTUEUSE D'ACTES
		TOTAL	5 046,64 €	

**DOSSIER N°28****RESTITUTION DU CPI VAL DE BRENNE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- autorisent le Président du Conseil d'Administration à signer l'avenant à la convention de transfert afin de remettre, à compter du 1er juin 2018, les locaux désaffectés ayant abrité l'ancien Centre de Première Intervention Val de Brenne ;
- acceptent la restitution pour leur valeur nette comptable des biens ci-dessous.

N° paierie	N° interne SDIS	Désignation	Complément	Imputation	Valeur d'acquisition	Annuité	Amortissements opérés au 31/12/2018	VNC au 31/12/2018
2006-00598	2006-00598	VAL DE BRENNE-TRANSFERT MAD	BATIMENT REUGNY + SIRENE	217312	19 080,50	0,00	0,00	19 080,50
2010-03316	2010-03316	Val de Brenne-Remise en etat	de la couverture	21735	5 771,66	288,00	2 306,32	3 465,34
2011-03487	2011-03487	Val de Brenne-Mise en	conformité électrique	21735	135,29	0,00	135,29	0,00
2013-04892	2013-04892	Val de Brenne-Fourniture et	pose portes et cloisons	21735	2 194,46	109,00	545,72	1 648,74
sous-total 217312					19 080,50 €	0,00 €	0,00 €	19 080,50 €
sous-total 21735					8 101,41 €	397,00 €	2 987,33 €	5 114,08 €
<b>TOTAL</b>					<b>27 181,91 €</b>	<b>397,00 €</b>	<b>2 987,33 €</b>	<b>24 194,58 €</b>

#### DOSSIER N°29

##### CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION VIGIK© ET LE SDIS 37

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité autorisent le Président du Conseil d'Administration à signer la nouvelle convention de partenariat entre l'association VIGIK© et le SDIS 37 prenant en compte les modifications permettant de clarifier les responsabilités des deux co-contractants.

#### DOSSIER N°30

##### CONVENTION AVEC L'INSTITUTION NOTRE-DAME LA RICHE RELATIVE AUX PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité autorisent le Président à signer la convention fixant les modalités relatives aux périodes de formation en milieu professionnel au bénéfice de l'institution Notre-Dame La Riche.

**RÉUNION DU BUREAU  
DU 20 JUIN 2018**

#### DOSSIER N°31

##### REFORME N°3 DE MATERIELS Equipements de protection individuelle - CASQUES

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité :

- acceptent la mise à la réforme pour leur valeur nette comptable des matériels dont la liste figure en annexe. La valeur d'acquisition (VA), amortissement cumulé et valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2018, des biens qui seront détruits s'élèvent respectivement, par article budgétaire, aux sommes suivantes :

ARTICLES	Valeur d'Acquisition	Annuité	Amortissement cumulé au 31/12/2018	VNC au 31/12/2018
<b>S/Total article 21568</b>	28 015,21 €	407,03 €	27 367,36 €	647,85 €
<b>Total</b>	<b>28 015,21 €</b>	<b>407,03 €</b>	<b>27 367,36 €</b>	<b>647,85 €</b>

#### DOSSIER N°32

##### REFORME N°4 DE MATERIELS Equipements de protection individuelle - TEXTILES

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité :

- acceptent la mise à la réforme pour leur valeur nette comptable des matériels dont la liste figure en annexe. La valeur d'acquisition (VA), amortissement cumulé et valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2018, des biens qui seront détruits s'élèvent respectivement, par article budgétaire, aux sommes suivantes :

ARTICLES	Valeur d'Acquisition	Annuité	Amortissement cumulé au 31/12/2018	VNC au 31/12/2018
<b>S/Total article 21568</b>	24 517,85 €	748,12 €	22 846,46 €	1 671,39 €
<b>Total</b>	<b>24 517,85 €</b>	<b>748,12 €</b>	<b>22 846,46 €</b>	<b>1 671,39 €</b>

**DOSSIER N°33**

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE DE MISSIONS  
DANS LE CADRE DU SOCLE COMMUN**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent le président du conseil d'administration à signer l'avenant n° 1 à la convention relative à la mise en place de missions dans le cadre du socle commun. Le Centre de Gestion d'Indre et Loire prendra ainsi à sa charge le remboursement de l'abonnement du SDIS 37 au CIG de la Petite Couronne compte tenu du financement prévu dans la convention, qui comprend les dépenses de cette nature.*

**DOSSIER N°34**

**AUTORISATION PERMANENTE DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER  
LES CONVENTIONS DE TRANSFERT DES DROITS CET**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau :*

- *valident la convention type ci-jointe relative au transfert des droits compte épargne temps dans le cas d'une mutation entrante ou d'une mutation sortante ;*
- *autorisent le président du conseil d'administration à signer toute convention financière de transfert de droits CET rédigée sur la base de la convention type.*

**DOSSIER N°35**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES COMMUNES ET LE SDIS 37  
POUR FAVORISER LA DISPONIBILITE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES  
DANS LES CENTRES DE SECOURS D'INDRE-ET-LOIRE**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau :*

- *valident la convention type ci-jointe, relative au partenariat entre le SDIS 37 et les communes pour favoriser la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires en Indre-et-Loire ;*
- *autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention avec la commune de Monnaie, puis avec toute commune d'Indre-et-Loire souhaitant s'impliquer dans cette démarche.*

**DOSSIER N°36**

**CONVENTION DE PARTENARIAT DE COLLECTE DE VETEMENTS  
SUR LE SITE DU SDIS D'INDRE-ET-LOIRE**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau autorisent le président du conseil d'administration à signer la nouvelle convention de partenariat avec la Société EBS Le Relais permettant la récupération et la valorisation des effets d'habillement usagés des sapeurs-pompiers d'Indre-et-Loire.*

**DOSSIER N°37**

**ACQUISITION DE VEHICULES DE SECOURS ET D'ASSISTANCE AUX VICTIMES (VSAV)**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau autorisent le président du conseil d'administration à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement relatifs à l'accord cadre pour l'acquisition de véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV), conformément aux articles 66 à 70 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.*

**DOSSIER N°38**

**ACCORD CADRE POUR « LA MAINTENANCE AVEC LES VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES  
DES PORTES AUTOMATIQUES DU SDIS D'INDRE-ET-LOIRE » (3 LOTS) - AOO**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau autorisent le président du conseil d'administration à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement relatifs à l'accord cadre pour la maintenance avec les vérifications réglementaires des portes automatiques du SDIS d'Indre-et-Loire*

**DOSSIER N°39****CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR L'IMPLANTATION D'EQUIPEMENTS  
DE COMMUNICATION RADIO SUR LES CHATEAUX D'EAU  
DES COLLECTIVITES PROPRIETAIRES**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau autorisent le président du conseil d'administration à signer les conventions permettant l'installation de nouveaux équipements de communication radio sur les châteaux d'eau des collectivités et établissements publics propriétaires

**DOSSIER N°40****INDEMNISATION / AUTO ASSURANCE DU SDIS  
EN MATIERE DE RESPONSABILITE CIVILE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau autorisent le président du conseil d'administration à indemniser Madame Aline BOURGES pour un montant de 126,67 euros TTC.

**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 20 JUIN 2018**
**DOSSIER N°41****COMPTE DE GESTION 2017**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent le compte de gestion dressé par le Payeur départemental pour l'exercice 2017.

**DOSSIER N°42****COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, hors la présence du Président,

- approuvent à l'unanimité le Compte Administratif 2017 dont les résultats se présentent comme suit, en conformité avec le compte de gestion du Payeur Départemental :

**EXECUTION DU BUDGET**

	Mandats émis	Titre émis	Reprise des Résultats Antérieurs	Résultat cumulé ou solde d'exécution (A)
<b>Total du Budget</b>	<b>54 764 186,64 €</b>	<b>57 317 428,26 €</b>	<b>1 536 972,77 €</b>	<b>4 090 214,39 €</b>
Fonctionnement Total	41 181 512,80 €	42 823 203,20 €	3 196 744,82 € (1)	4 838 435,22 €
Investissement Total	13 582 673,84 €	14 494 225,06 €	- 1 659 772,05 €	- 748 220,83 €
Dont 1068		2 749 141,53 €		

(1) :002 : reprise du résultat de fonctionnement de 2016 diminué de l'affectation au 1068.

- procèdent à l'affectation des résultats de l'exercice 2017 au Budget Supplémentaire 2018.

**DOSSIER N°43****BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, adoptent :

- le projet de budget supplémentaire (BS) 2018 joint, qui s'équilibre en dépenses et en recettes en section de fonctionnement à la somme de 2 840 179,09 € et en section d'investissement 1 968 863,24 €.
- l'actualisation du tableau des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement des opérations listées.

## DOSSIER N°44

### NEUTRALISATION BUDGETAIRE 2018

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à procéder à la neutralisation budgétaire de l'amortissement des bâtiments publics pour l'exercice 2018.

Ainsi, le montant total de la neutralisation pour l'exercice 2018 s'élève à 1 430 000 € répartis de la façon suivante :

- 200 000 € pour l'imputation 21311
- 815 000 € pour l'imputation 21312
- 115 000 € pour l'imputation 214
- 300 000 € pour l'imputation 21318

## DOSSIER N°45

### REVISION ORGANIGRAMME SDIS 37

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité approuvent :

- la révision de l'organigramme du SDIS à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 prévoyant notamment :
  - o la création de principe de 5 postes d'encadrement sur les prochains exercices budgétaires, nonobstant les nécessaires délibérations autorisant la modification du tableau des effectifs budgétaires qui en résultent ;
  - o la suppression du poste de chef du service des unités territoriales dans un souci d'optimisation de l'organisation des structures territoriales ;
  - o la suppression du poste d'assistante du directeur de la formation-sport dans un souci de rationalisation de l'emploi ;
  - o compte tenu de la création d'un poste d'adjoint au responsable CEFOR, la transformation du poste de chef de bureau logistique du CEFOR en un poste de logisticien dans un souci de recherche de polyvalence sur les missions logistique et restauration ;
  - o la suppression des postes de chef et d'adjoint au chef du service gestion financière du CEFOR dans un souci d'optimisation des missions d'administration et de gestion financière, par la transformation du service de la gestion financière et administrative de la direction formation sport en un bureau (chef de bureau et une assistante) et un secrétariat (4 assistantes) rattachés au chef de groupement.
- le maintien à titre individuel du régime indemnitaire des personnels administratifs et techniques opérant un changement d'affectation à l'initiative exclusive du service jusqu'à la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel).

et autorisent le président du conseil d'administration à signer l'arrêté portant organisation du corps départemental du SDIS d'Indre-et-Loire.

## DOSSIER N°46

### DETERMINATION DES GRADES DES EMPLOIS DE DIRECTION DU SDIS 37

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent les grades possibles des emplois de direction conformément à l'organigramme projeté du SDIS pour les fonctions relevant du cadre d'emplois des officiers SPP :

- Directeur départemental : colonel hors classe à contrôleur général
- Directeur départemental adjoint : colonel à colonel hors classe
- Médecin-chef du service de santé et de secours médical : médecin hors classe à médecin classe exceptionnelle
- Chef de pôle de la prévention et de l'organisation des secours (équivalence chef de groupement) : commandant à lieutenant-colonel
- Chef de pôle ressources humaines et compétences (équivalence chef de groupement) : commandant à lieutenant-colonel
- Chef de groupement prévention et prévision des risques : commandant à lieutenant-colonel
- Chef de groupement des opérations et prospectives : commandant à lieutenant-colonel
- Chef de groupement formation : commandant à lieutenant-colonel
- Chef de groupement ressources humaines : commandant à lieutenant-colonel
- Chef de groupement logistique, équipement et matériel : commandant à lieutenant-colonel
- Chefs de groupement territorial (3 postes) : commandant à lieutenant-colonel



**DOSSIER N°47**

**RECONNAISSANCE DES EMPLOIS DE CHEF DE POLE EN EMPLOIS DE DIRECTION**

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent la reconnaissance en emploi de chef de groupement les emplois de :*

- *chef de pôle ressources humaines et compétences ;*
- *chef de pôle de la prévention et de l'organisation des secours.*
- *chef de pôle soutien technique et logistique.*

**DOSSIER N°48**

**CREATION D'UN POSTE BUDGETAIRE DE CAPORAL DANS LE CADRE  
DU PROTOCOLE D'ACCORD FILIERE SPP 2017-2019**

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent la création d'un poste budgétaire permanent du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels du grade de caporal à compter du 1er avril 2018.*

**DOSSIER N°49**

**TRANSFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DE POSTES AU TITRE DE L'ANNEE 2018**

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à :*

- *transformer les postes susvisés au titre de l'année 2018,*
- *signer les arrêtés correspondants*
- *adopter le tableau des effectifs approuvé au 1<sup>er</sup> juillet 2018 tel qu'il figure en annexe.*

**DOSSIER N°50**

**PRESENTATION DU BILAN SOCIAL**

*Les membres du Conseil d'Administration, prennent acte de l'établissement du recueil de données correspondant au bilan social de l'année 2017.*

---

*Tous droits de reproduction réservés*

*Pour copie conforme :*

*Le Directeur de l'Administration et des Finances*

*Bruno CHANTEAU*

*Tous les actes publiés au présent recueil ont fait l'objet d'un accusé de réception attestant de la date de leur transmission au représentant de l'Etat.*

*Recueil publié le 19 décembre 2018*

# ***ANNEXES***

\*\*\*\*\*



# SOMMAIRE

N° Annexe	Désignation	N° dossier
1	Convention relative à l'assistance d'interprétariat par téléphone entre le Service Départemental D'Incendie et de Secours d'Indre-et-Loire et l'association « ISM INTERPRETARIAT »	<a href="#">1</a>
2	Convention de formation d'intégration de sapeur-pompier professionnel 2018	<a href="#">7</a>
3	Convention de partenariat entre le centre d'Action et d'Information sur la Surdit�, le SDIS 41 et le SDIS 37	<a href="#">8</a>
4	Convention relative aux modalités d'intervention du SDIS 37 sur le r�seau autoroutier conc�d� � Cofiroute	<a href="#">9</a>
5	Actualisation du r�glement d'occupation des logements	<a href="#">10</a>
6	Conventions relatives � la fourniture d'�paves d�pollu�es pour les formations des sapeurs-pompiers	<a href="#">11</a>
7	Convention de partenariat entre l'association VIGIK� et le SDIS 37	<a href="#">13</a>
8	Conventions pour prestations dites de proximit� avec les collectivit�s territoriales	<a href="#">14</a>
9	Rapport sur l'�volution des charges et des ressources pr�visibles du SDIS pour l'exercice 2018	<a href="#">17</a>
10	Orientations budg�taires 2018	<a href="#">18</a>
11	Projet de budget primitif 2018	<a href="#">20</a>
12	R�forme n�1 de mat�riels	<a href="#">22</a>
13	Proposition de don n�2 de mat�riels � l'ONG Pompiers de l'Urgence Internationale (PUI)	<a href="#">23</a>
14	Convention de mise � disposition de locaux et de mat�riels au service de la m�decine pr�ventive du centre de gestion d'Indre-et-Loire	<a href="#">24</a>
15	Convention de mise � disposition des installations sportives du CSP Sud Agglo	<a href="#">25</a>
16	R�forme n�2 de mat�riels (informatiques)	<a href="#">26</a>
17	Restitution du CPI Val de Brenne	<a href="#">28</a>
18	Convention de partenariat entre l'association VIGIK� et le SDIS 37	<a href="#">29</a>
19	Convention avec l'institution Notre-Dame La Riche relative aux p�riodes de formation en milieu professionnel	<a href="#">30</a>
20	R�forme n�3 de mat�riels (�quipements de protection individuelle – CASQUES)	<a href="#">31</a>
21	R�forme n�4 de mat�riels (�quipements de protection individuelle – TEXTILES)	<a href="#">32</a>
22	Convention relative � la mise en place de missions dans le cadre du socle commun	<a href="#">33</a>
23	Convention de transfert des droits CET	<a href="#">34</a>
24	Convention de partenariat entre les communes et le SDIS 37 pour favoriser la disponibilit� des sapeurs-pompiers volontaires dans les centres de secours d'Indre-et-Loire	<a href="#">35</a>
25	Convention de partenariat de collecte de v�tements sur le site du SDIS d'Indre-et-Loire	<a href="#">36</a>
26	Convention de mise � disposition pour l'implantation d'�quipements de communication radio sur les ch�teaux d'eau des collectivit�s propri�taires	<a href="#">39</a>
27	Compte administratif 2017	<a href="#">42</a>
28	Budget suppl�mentaire 2018	<a href="#">43</a>
29	R�vision organigramme SDIS 37	<a href="#">45</a>
30	Pr�sentation du bilan social	<a href="#">50</a>



## ***ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT DU CASDIS***





# SOMMAIRE

N° Annexe	Désignation
1	Arrêté portant délégation de signature au Directeur de la Formation et du Sport et à son Chef du groupement de la Formation
2	Arrêté portant délégation de signature au Directeur des Services Opérationnels et à ses Chefs de Groupement
3	Arrêté portant tableau d'avancement au grade de Lieutenant-Colonel de SPP au titre de l'année 2018
4	Arrêté portant tableau d'avancement au grade d'Adjudant de SPP au titre de l'année 2018
5	Arrêté portant liste d'aptitude au grade de sergent de SPP au titre de l'année 2018
6	Arrêté portant tableau d'avancement au grade de Caporal-Chef de SPP au titre de l'année 2018
7	Arrêté portant mise en application du règlement des Equipements de Protection Individuelle (EPI) du SDIS d'Indre-et-Loire
8	Arrêté portant mise en application du règlement habillement du SDIS 37